

Le lycée général et technologique



Quelques éléments d'histoire...



Quelques éléments historiques

- **Lycées créés en France par Napoléon Bonaparte en 1802**
 - Formation d'une élite de la Nation
 - Vivier de fonctionnaires pour l'administration naissante
 - Etablissements (peu nombreux) financés par l'Etat
- **Jusqu'en 1959 : des classes de la 6^{ème} à la Terminale**
 - Les collèges qui existent déjà sont financés par les municipalités ou les départements
 - Les lycées sont toujours financés par l'Etat, mais tous les établissements regroupant les enseignements secondaires long sont regroupés sous l'appellation « lycée ».
 - Les collèges techniques deviennent des lycées techniques
 - En 1963 : les collèges sont remplacés par les « collèges d'enseignement secondaire » puis par le collège unique de la loi Haby du 11 juillet 1975
- **1977 : création des lycées d'enseignement professionnels (devenu LP en 1985)**
- **1985 : création du baccalauréat professionnel**
 - Un mot d'ordre : 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat
 - Entre 1987 et 1995 (refonte des séries de A, B, etc. à S, ES, etc.), le nombre de bacheliers passe de 300.000 à 500.000
- **2019 : la réforme des filières (Jean-Michel Blanquer)**
 - Les anciennes filières générales et technologiques sont remplacées par les enseignements de spécialités en voie générale (anciens bacs S, L, ES, et de la voie technologique) et les 8 baccalauréats technologiques



Ce qui change pour les élèves à l'entrée au lycée GT



Ce qui change avec l'entrée au lycée général & technologique

- Le lycée demeure le **préalable à des études supérieures d'au moins 2 ans**, à la différence du baccalauréat professionnel qui permet un accès direct au marché du travail. En entrant au lycée, on s'engage donc pour au moins 5 ans d'études.
- **Le nombre d'heures de classe est plus important qu'au collège** en général.
- De **nouvelles disciplines apparaissent** au lycée : Sciences Economiques et Sociales (SES), Sciences numériques et technologiques (SNT), etc.
- Des disciplines disparaissent (et il faut en tenir compte dans l'orientation) : les arts plastiques, la musique, la technologie (même si les enseignements technologiques demeurent).
- La **liberté des élèves augmente radicalement** (les salles d'études ne sont pas systématiquement surveillées par exemple), tandis qu'une plus grande **responsabilité** et une plus grande **autonomie** est demandée aux élèves.
- Les classes comptent jusqu'à 35 élèves, ce qui limite la capacité à avoir une attention aussi importante pour chaque élève qu'au collège.
- Le **rythme est plus élevé qu'en 3^{ème}**, même si le premier trimestre en 2^{nde} GT est normalement un trimestre d'adaptation pendant lequel les « révisions » sont nombreuses (apprentissage spiralé).
- De nombreux élèves découvrent le statut d'interne, ce qui peut présenter une difficulté.
- Un nouvel environnement social est à construire, l'entrée au lycée présentant une rupture avec un fonctionnement acquis au collège après 4 années.



Le lycée GT aujourd'hui



La réforme du lycée à partir de 2018-2019 (1)

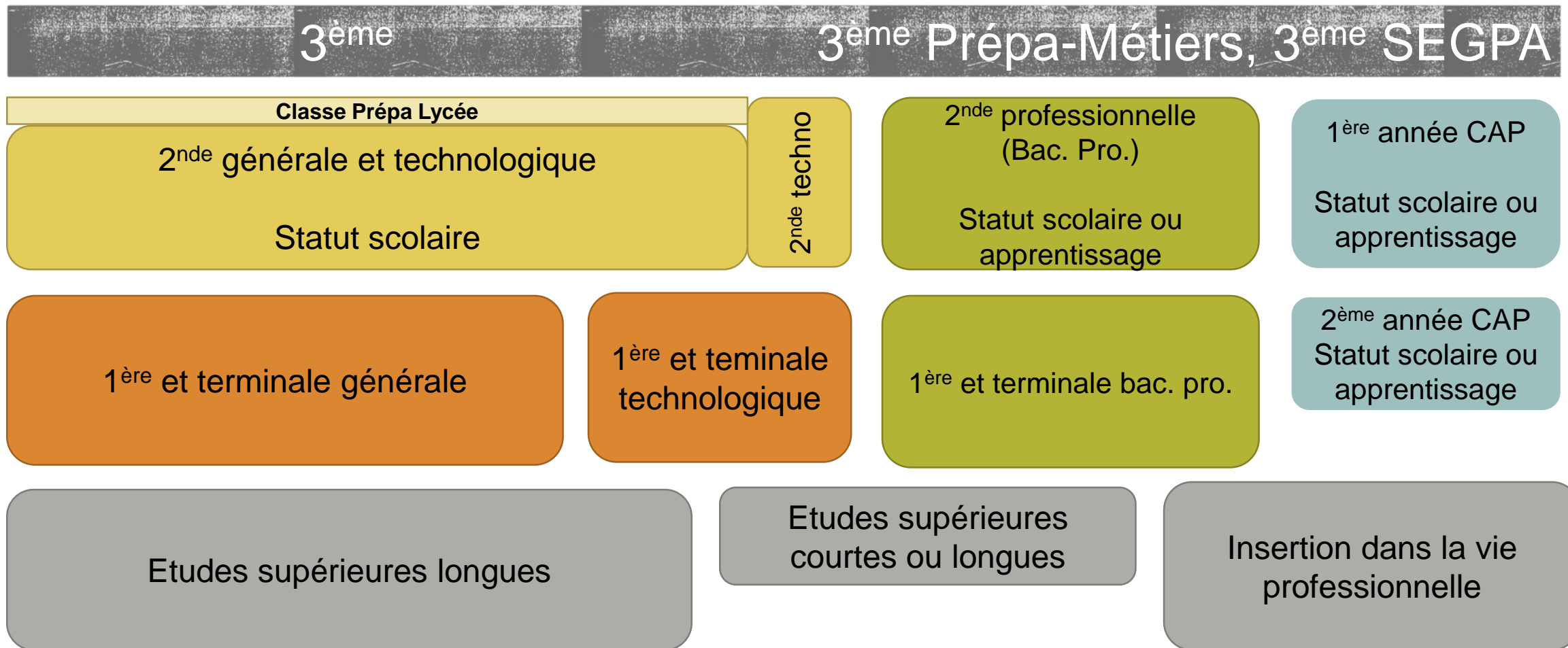
▪ Ce qui a changé :

- Une réforme pour rompre avec les séries, quasi inchangées depuis 1965
- Un test à l'entrée en 2nde GT, à l'image de ce qui était fait depuis plusieurs années en 6^{ème} dans les collèges
- Un choix de 3 enseignements de spécialités en classe de 1^{ère} générale, 2 spécialités conservées en classe de terminale pour l'enseignement général. Ce choix est plus difficile à faire que le choix des anciennes séries (S, ES, L)
- Des nouveaux horaires pour les disciplines
- Des programmes rénovés dans toutes les disciplines, pas seulement pour les épreuves de spécialités
- Une nouvelle épreuve au baccalauréat : le Grand oral
- Une aide à l'orientation renforcée
- Dans le 04 => mise en place de la sectorisation des lycées
- Obligation de formation jusqu'à la majorité



La réforme du lycée à partir de 2018-2019 (2)

▪ Après la 3^{ème} :



La classe de 2^{nde} GT



La classe de Seconde GT

- Une étape pour s'adapter au lycée
- Un moment clé pour préparer son parcours d'orientation post-2^{nde} GT. La 2^{nde} GT est un nouveau palier d'orientation
- Une année pour consolider ses connaissances et ses compétences et en acquérir de nouvelles
- Des enseignements communs (26h) : Français (4h), Histoire-Géographie (3h), LV A et B (5h30), SES (1h30), Mathématiques (4h), Physique-Chimie (3h), SVT (1h30), EPS (2h), EMC (0,5h), Sciences Numériques et Technologiques (SNT, 1h30)
- Des enseignements optionnels (2 maximum), non obligatoires mais recommandés pour l'orientation. 1 option générale (souvent 3h) et 1 option technologique (souvent 1h30)
- Ce qui est en cours d'évolution : la classe Prépa-lycée pour les élèves qui n'auraient pas le DNB, et le stage obligatoire en fin de 2^{nde} GT (le texte est paru, mais les modalités pratiques ne sont pas précisées).



Les dispositifs d'aide en 2^{nde} GT

- 1 principe : les passerelles entre la 2^{nde} GT et les voies professionnelles sont difficiles à mettre en œuvre, même si elles existent. => dépendent des places disponibles en LP
- de nombreux dispositifs existent dans les lycées :
 - ❑ Accompagnement personnalisé dans les emplois du temps
 - ❑ Moyens supplémentaires au 1^{er} trimestre, au titre de l'aide à la réussite des lycéens
 - ❑ Clubs et ateliers ouverts
 - ❑ Options
- Ecole ouverte. Le dispositif existe en lycée, et les établissements sont encouragés à mettre en place ce type de « stage ».
- Les **passerelles** entre 2^{nde} GT et 1^{ère} année Bac Pro., à partir de novembre jusqu'aux vacances de Printemps. Néanmoins, pour les élèves qui le souhaitent, le dispositif « rebond » permet une réorientation plus tôt dans l'année (avec les mêmes contraintes).



Les enjeux en Seconde GT

La Seconde GT est importante car :

- C'est la **première étape d'un long parcours d'études**
- C'est un **palier d'orientation** : il faudra choisir en fin de 2^{nde} GT entre 1^{ère} générale et technologique, faire un choix de spécialités en 1^{ère} générale, etc.
- Les **passerelles** avec le baccalauréat professionnel sont **difficiles à mettre en œuvre**. La réussite en 2^{nde} GT est donc un enjeu à part entière
- Les **enjeux** peuvent être **très importants** pour certaines familles, qui considèrent encore à tort la 2^{nde} GT et le bac général comme « une voie royale »



La voie générale au lycée



La voie générale en 1^{ère} et en terminale

- Orientation au dernier trimestre de la 2^{nde} GT
- Un choix pour 2 ans au lycée + un cycle d'études longues à privilégier (même si les BTS sont accessibles après la voie générale)
- Un choix très important : les enseignements de spécialités :
 - 3 spécialités de 4h00 chacune en 1^{ère}
 - 2 spécialités conservées en terminale de 6h00 chacune (la troisième compte quand même pour le baccalauréat).
- les spécialités : une nouvelle façon d'aborder les disciplines et la « coloration » de son baccalauréat.
 - un enseignement dont le niveau est plus élevé qu'à l'époque des filières
 - un enseignement qui est un enjeu fort pour l'orientation post-bac
 - un fort coefficient au baccalauréat, pour les 3 spécialités
- Les mathématiques réintroduits dans le tronc commun en 1^{ère} dans l'enseignement scientifique (pour les élèves qui n'ont pas pris « mathématiques » en enseignement de spécialité).



Les enseignements de spécialités et optionnels dans notre réseau

Enseignement de spécialités en 1^{ère} dans le réseau Bléone-Durance

PIERRE-GILLES DE GENNES
(Digne-les-Bains)

- Sciences de l'ingénieur (SI)
- Numérique et Sciences de l'informatique (NSI)
- EPS

ALEXANDRA DAVID-NEEL
(Digne-les-Bains)

- Arts plastiques
- Cinéma Audiovisuel
- Littérature, Langues et Culture de l'Antiquité (LLCA)
- Littérature, Langue et Culture étrangère (Allemand)

PAUL ARENE (Sisteron)

- Histoire des Arts
- Théâtre
- Esabac (Italien)
- LLCA
- EPS

Enseignements communs aux 3 établissements :
Mathématiques, Physique-Chimie, SVT, SES, HLP, HGGSP, LLCE Anglais



La voie technologique au lycée











La voie technologique en 1^{ère} et en terminale

- 8 séries technologiques (cf. diapo suivante)
- Poursuite d'études essentiellement en BTS et en BUT (licences professionnelles)
- La voie technologique offre un caractère plus concret aux apprentissages (nombreuses heures en laboratoire, en salle spécialisée, etc.)
- La voie technologique n'inclue pas de période de formation en milieu professionnel dans le cursus, contrairement au lycée professionnel
- Les enseignements de spécialité en voie technologique sont propres à chaque série. Mais la construction de la voie techno est similaire à la voie générale (3 spécialités en 1^{ère}, 2 en terminale)
- La voie technologique peut être une possibilité d'orientation envisagée dès la 3^{ème} (incluant la possibilité de demander une dérogation à la sectorisation, notamment pour les filières STAV et STHR, et la STi2D).



La voie technologique : les 8 séries

Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique se dirigent vers une série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :

S2TMD Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse 	STD2A Sciences et technologies du design et des arts appliqués 	ST2S Sciences et technologies de la santé et du social 	STAV Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant 
STI2D Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable 	STL Sciences et technologies de laboratoire 	STHR Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration 	STMG Sciences et technologies du management et de la gestion 



La voie technologique : les séries du réseau Bléone-Durance

Alexandra David-Neel – Digne-les-Bains

- 1/ Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (**STMG**)
- 2/ Sciences et Technologies de la santé et du social (**ST2S**)

Pierre-Gilles de Gennes – Digne-les-Bains

- 1/ Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable (**STi2D**)
- 2/ Sciences et Technologies de Laboratoire (**STL**)

Paul Arène – Sisteron

- 1/ Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration (**STHR, dès la 2^{nde}**)
- 2/ Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (**STMG**)

LEGTA Lycée agricole – Carmejane

- 1/ Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (**STAV**)



L'obtention du baccalauréat



L'évaluation pour l'obtention des baccalauréats généraux et technologiques

Le contrôle continu permet de valoriser l'implication et les efforts fournis tout au long du cycle terminal. Néanmoins, cela conduit les élèves à avoir un regard accru sur la totalité de leurs résultats, puisque les bulletins sont intégrés à Parcoursup. Les évaluations de chaque devoir depuis leur entrée en 1^{ère} (générale ou technologique) sont donc importantes.

Les épreuves écrites permettent de garder le caractère national et « officiel ».

Nota : les épreuves de spécialités ont été repoussées dans l'année scolaire, permettant de disposer de plus de temps pour les préparer et limitant l'absentéisme constaté après les épreuves (les résultats ayant été communiqués aux élèves).

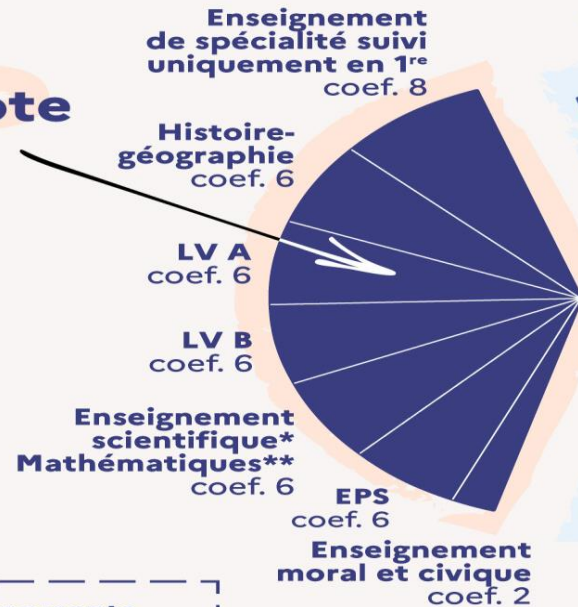
Le grand oral évalue des compétences essentielles, en particulier la maîtrise d'une parole personnelle, structurée et argumentée, la capacité à déployer avec clarté et conviction une réflexion, à dialoguer, à débattre, à adopter une distance critique par rapport aux savoirs et à son propre projet de formation.



Répartition de la note finale

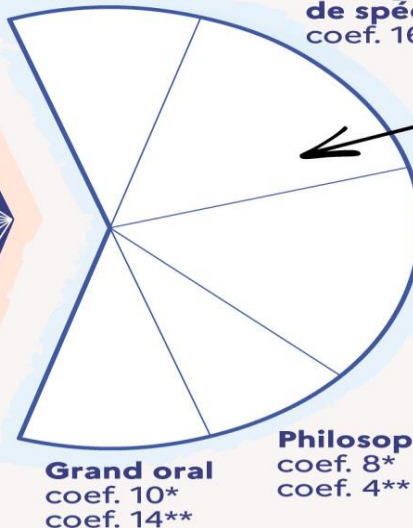


Contrôle continu
40%
de la note finale



Enseignements optionnels
coef. 2 à 4 supp.***

Français (épreuves anticipées en fin de 1^{re})
Oral coef. 5
Écrit coef. 5



Contrôle terminal
60%
de la note finale

*En voie générale
**En voie technologique
*** 2 si suivi uniquement une année, 4 si suivi en 1^{re} et terminale



L'orientation post-bac



ParcourSup : qu'est-ce que c'est?

C'est une **plateforme nationale**, qui regroupe une majorité d'offres du supérieur (publiques et privées)

C'est la plateforme qui regroupe les **vœux d'orientation des élèves en terminale** pour l'orientation post-bac

C'est la plateforme dont se servent les établissements pour recruter leurs étudiants

Ce **n'est pas une plateforme « algorythmique »** (contrairement à Affelnet)

C'est une plateforme renseignée à la fois par les équipes pédagogiques, et par les élèves et leurs familles



ParcourSup : comment ça marche?

1^{ère} phase : inscription et informations aux élèves et aux familles à partir des renseignements donnés par les établissements d'enseignements supérieurs. Avant le 17 janvier 2024.

2^{ème} phase : formulation des vœux par les élèves de terminale générale ou technologique (ou professionnelle). Avant le 14 mars (jusqu'au 3 avril pour compléter les vœux).

3^{ème} phase : étude des dossiers de demande des élèves par les établissements d'enseignements supérieurs (étude anonyme, sauf pour les apprentis, et sans connaître le classement accordé par l'élève à sa demande)

4^{ème} phase : réponse aux vœux du 30 mai au 12 juillet, sous condition d'obtention du baccalauréat

5^{ème} phase : ajustement après le 12 juillet



**JPO dans les
lycées :**

23 mars 2024

